

A défaut d'offres ayant satisfait les sept critères sus énumérés, une qualification alternative de la meilleure offre devrait pourvoir s'effectuer, en toute rigueur, objectivité et équipée pour permettre à la fin, si possible, dans l'intérêt du projet, une proposition alternative d'attribution.

Chaque critères est validé après satisfaction de 75% au moins de ses conditions.

11-4 Evaluation financière

A l'issue de l'évaluation technique, les offres financières des soumissionnaires qui non pas été éliminées au cours de l'évaluation technique, seront évaluées financièrement.

L'évaluation financière sera basée sur le montant corrigé de l'offre du soumissionnaire. Elle consistera à l'analyse de la cohérence des prix ainsi que la vérification des calculs et l'ensemble des prescriptions y relatives.

11-5. Attributions

Au terme des différentes délibérations, l'attribution se fera au soumissionnaire ayant présenté l'offre conforme, administrativement, techniquement et financièrement, et évaluée le moins-disant

12- Validité des offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant 90 jours à partir de la date limite fixée par la mise des offres.

13- Renseignement complémentaires peuvent être obtenus auprès des services techniques de la Commune de MAKARY sis au siège de ladite Commune, BP : 28 MAKARY

Fait à MAKARY, le 15/09/2021

Ampliations :

✓ PREFET

- ✓ ARMP/EN (pour insertion au JDM) ;
- ✓ SOPECAM/EN ;
- ✓ Pdt/CIPM-LB ;
- ✓ DDEPAT/LC ;
- ✓ DDMINMAP/LC ;
- ✓ Affichage
- ✓ Chrono/archives

LE MAIRE

AUTORITE CONTRACTANTE



*Algassi Adoum
Le Maire*

9-5. Une copie complète et intégrée de chaque offre doit être remise au Maitre d’Ouvrage, à la diligence du président de la commission interne de passation des marchés de la Commune de MAKARY aussitôt après l’ouverture des offres.

9-6. Tout compétence ou supplément sollicité par ladite Commission dans le cadre de l’ouverture ou l’appréciation des offres, doit être demandé sous trace écrite, par le biais du président de la CIPM/CM, avec copie dans les mêmes conditions au Maitre d’Ouvrage.

10- Délais d’exécution des travaux

Le délai d’exécution prévu par le Maitre d’Ouvrage pour exécution des travaux est de **quatre (03) mois** à compter de la date de notification de l’ordre de service.

11- Critère d’évaluation des offres

L’appréciation des offres se fera d’abord selon les critères éliminatoires.

11-1 Critères éliminatoires particuliers

Toute offres non conforme aux prescriptions du dossier, d’appel d’offres sera déclarée irrecevable, particulièrement :

- L’absence d’un sous-pli ;
- L’absence d’une pièce administrative ;
- La non-conformité de l’offre technique aux spécifications du dossier d’appel d’offres ;
- La présence de fausses pièces ou de fausses déclarations ;

11-2 critères essentiels :

L’appréciation des offres techniques portera sur les critères essentiels résumés ci-après et détaillés dans le dossier de consultation :

- La présentation générale des offres ;
- Les références de l’entreprise dans le domaine ;
- La qualité du personnel technique
- La disponibilité des moyens logistiques ;
- La note méthodologique de l’exécution des prestations ;
- La conformité de la fourniture aux spécifications techniques ;
- La capacité financière.

11-3 Qualification technique

La qualification technique s’obtiendra après satisfaction des sept (07) critères essentiels ci-dessous.

ADMINISTRATION BENEFICIERE : CSI DE BODO

Exercice budgétaire : 2021

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

8 Dépôt et recevabilité des offres

8.1 Sous peine de rejet, les offres devront être déposées aux heures ouvrables auprès du secrétaire général de la Mairie de MAKARY au plus tard le 08/05 à 9 heures.

8-2 Chaque soumissionnaire devra joindre à ces pièces administratives, sous peine de rejet de son offre, une caution de soumission de **trois cent mille (300 000) francs CFA**.

Établie selon le modèle indiqué, dans le DAO, par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le ministère en charge des finances, et valable pendant **cent vingt (120) jours** au-delà de la date initiale de validité des offres.

8-3 Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par toutes autorités compétentes.

8-4 Elles devront obligatoirement dater au moins de (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

8-5 Tout offre non conforme aux prescriptions du présent DAO sera déclaré irrecevable, notamment, l'absence de la caution de soumission délivrée par une bancaire de premier ordre agréé par le ministère en charge des finances, ou le non-respect des modèle des pièces du dossier de consultation.

9- Ouverture des offres (Lieu, date, principes)

9-1 L'ouverture des offres s'effectuera en un(01) temps, dans la salle de délibération de la commune de MAKARY, le 08/05 à 10 heures, heure locale, en présence des soumissionnaire ou de leurs représentant dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

9-2 Tous les plis et sous-plis devront être ouverts.

9-3 la lecture des éventuels rabais est obligatoire, dans les mêmes formes que celle de la soumission financière et de tous les éléments.

9-4 Le soumissionnaire devra prendre toutes les dispositions utiles pour être valablement représenté aux séances d'ouverture, afin d'y défendre son dossier et ses droits.

3 - PARTICIPATION

La participation à la présente consultation est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit Camerounais spécialisées dans les prestations définies, en règle avec la réglementation en vigueur, et en possédants les capacités administratives, techniques, et financière requise. La participation des entreprises en groupement où en sous-traitance est admise conformément à la réglementation en vigueur.

4- FINANCEMENT

Les prestations objet de la présente consultation sont financées par le budget investissement publics du MINSANTE Au titre de l'exercice 2021, pour une provision budgétaire de **15 000 000 (Quinze millions) Francs CFA**

5- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE :

Le dossier d'appel d'offre peut être consulté aux heures ouvrables auprès du secrétariat général, de la Mairie de MAKARY sis au siège de ladite Commune BP : 28 MAKARY Téléphone.

6- ACQUISITION :

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu aux heures ouvrables du secrétariat, de la Mairie de MAKARY, sis au siège de ladite Commune ; dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **20 000 (Vingt mille francs CFA)**

7- PRESENTATION DES OFFRES

7-1- sous peine de rejet, le soumissionnaire doit produire son offre en (07) sept exemplaires donc un (01) original et (06) copies.

7-2. chaque offre doit être rédigée en Français ou en Anglais, et présentée en pli unique contenant trois sous-plis (un pour le DOSSIER ADMINISTRATIF, un pour la PROPOSITION TECHNIQUE et un pour l'OFFRE FINANCIERE).

Les plis et les sous-plis doivent être fermés et scellés avec les compositions et les mentions indiquées dans le règlement de la consultation. Le pli unique doit porter uniquement la mention suivante:

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°.06 /AONO/REN/C-MAKARY/CIPM/TR/2021 DU 15/04/2021 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'ELECTRIFICATION PAR ENERGIE SOLAIRE DU CSI DE BODO, DANS LA COMMUNE DE MAKARY, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE EXTREME- NORD

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

REGION DE L'EXTÈME NORD

DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

COMMUNE DE MAKARY

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DE MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

FAR NORTH REGION

LOGONE AND CHARI DIVISION

MAKARY CONCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°~~06~~ /AONO/REN/C-MAKARY/CIPM/TR/2021 DU ~~15/04~~/2021 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'ELECTRIFICATION PAR ENERGIE SOLAIRE DU CSI DE BODO DANS LA COMMUNE DE MAKARY, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTÈME-NORD

1- OBJET DE LA CONSULTATIONS

Dans le cadre de l'exécution du budget d'investissement publics, au titre de l'exercice budgétaire 2021, le Maire de la Commune d'arrondissement de MAKARY ; Maitre d'ouvrage, lance un Appel d'Offres National ouvert en procédure d'urgence pour **L'ELECTRIFICATION PAR ENERGIE SOLAIRE DU CSI DE BODO**, dans la Commune de *MAKARY*, département du Logone et Chari, région de l'extrême- nord

2- CONSISTANCE, ALLOTISSEMENT ET DELAI D'EXECUTION

Les prestations à exécuter sont dans le descriptif annexé au dossier d'Appel d'Offres et constituées de :

- ✓ Les travaux préparatoires,
- ✓ Aménagement du local abritant les batteries et autre composante,
- ✓ Fourniture et installations des panneaux photovoltaïques,
- ✓ Alimentation des différents compartiments du CSI